DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 11 octobre 2022

Délibération n°2022-073 : Primes référentiel 2021-2022 – Compléments et modifications apportés à la liste des fonctions

SERVICE DES AFFAIRES STATUTAIRES ET JURIDIQUES

Le conseil d'administration,

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment son article 7 ;
Vu le décret n°99-855 du 4 octobre 1999 instituant une prime de responsabilités pédagogiques dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, notamment son article 2 ;
Vu l'arrêté du ministériel du 31 juillet 2009 ;
Vu la délibération n°2022-008 du conseil d'administration en date du 8 mars 2022 ;
Vu la délibération n°2022-030 du conseil d'administration en date du 24 mai 2022 ;
Vu la charte de cadrage votée au conseil d'administration restreint du 4 juillet 2022 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés les compléments et modifications des fonctions dans la liste des primes référentiel 2021-2022 ainsi que la rémunération en heures ETD correspondante (liste détaillée des fonctions en annexe).

Membres en exercice : 28
Membres présents : 18
Membres représentés : 5

Suffrages exprimés : 23
- Pour : 23
- Contre : 0

Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Signé par : Virginie Dupont
Date : 18/10/2022
Qualité : La Présidente

UNIVERSITÉ BRETAGNE SUD
Virginie DUPONT Présidente

Document en annexe : Tableau de compléments et modification du référentiel 2021-2022

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 21 octobre 2022

Service des Affaires Statutaires et Juridiques
Campus de Tohannic – rue André Lwoff –CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr